



COLLOQUE

LES CONTENTIEUX FINANCIERS EUROPÉENS

Dix ans d'application
des textes

Abus de marché

mercredi 17 juin 2026
9 h 00 > 18 h 00




Inscription
obligatoire

Centre 87NDC – Auditorium
87 rue Notre-Dame-des-Champs
75006 Paris

PLUS D'INFOS

irda.assas-universite.fr

MATINÉE

- 9 h 00 **Mot d'accueil**
F. DRUMMOND, professeur à l'Université Paris-Panthéon-Assas, directeur de l'IRDA Paris
D. REBUT, professeur à l'Université Paris-Panthéon-Assas, directeur de l'ICP

- 9 h 15 **Ouverture**
M.-A. BARBAT-LAYANI, présidente de l'Autorité des marchés financiers

1. Bilan

LE CONTENTIEUX RÉPRESSIF

Présidence : **P. PRACHE**, procureur de la République financier

- 9 h 30 **Les fondements européens du droit répressif financier**
J. CHACORNAC, professeur à l'Université de Toulouse

- 9 h 50 **Table ronde : la diversité des modèles répressifs nationaux**
Le modèle français : **S. TORCK**, professeur à l'Université Paris-Panthéon-Assas
Les choix alternatifs
Le modèle italien : **F. ANNUNZIATA**, professeur à l'Université de la Bocconi
Le modèle allemand : **J. VON BUTTLAR**, Head of Division Market Oversight, BaFin
Le modèle britannique : **E. BROWN**, partner, Slaughter and May

- 11 h 15 *Pause*

LE CONTENTIEUX INDEMNITAIRE

Présidence : **V. VIGNEAU**, président de la chambre commerciale de la Cour de cassation

- 11 h 30 **Existe-t-il un cadre européen pour la responsabilité civile en matière d'abus de marché ?**
J. KNETSCH, professeur à l'École de droit de la Sorbonne

- 11 h 50 **La disparité des modèles indemnitaires**
Le modèle français : **J. PROROK**, professeur à l'Université Jean-Monnet-Saint-Étienne
Les modèles alternatifs européens : **P.-H. CONAC**, professeur à l'Université du Luxembourg

APRÈS-MIDI

2. Perspectives

PERSPECTIVES RÉPRESSIVES

Présidence : **V. MICHEL-AMSELLEM**, présidente de la commission des sanctions de l'AMF

14 h 30 **Les formes nouvelles de la délinquance financière**

14 h 50 **Perspectives nationales**

Le renforcement des pouvoirs des autorités répressives : la proposition de loi du 16 septembre 2025 visant à lutter contre la fraude financière et à renforcer la sécurité financière

E. DEZEUZE, associé, Bredin Prat

Perspectives européennes

15 h 10 Les limites d'une convergence par la norme

S. BARANGER, secrétaire générale adjointe de l'Autorité des marchés financiers, en charge de la direction des enquêtes et des contrôles

F. MARTUCCI, professeur à l'Université Paris-Panthéon-Assas

15 h 50 L'hypothèse d'une convergence par la supervision

R. OPHÈLE, président de l'Autorité des normes comptables

16 h 30 *Pause*

PERSPECTIVES INDEMNITAIRES

16 h 45 **La position de l'ESMA, à la lumière de l'avis du 12 juin 2025 concernant la responsabilité civile liée au prospectus**

T. BONNEAU, professeur à l'Université Paris-Panthéon-Assas

17 h 10 **Au-delà de la position de l'ESMA**

M. LEHMANN, professeur à l'Université de Vienne

17 h 30 **Propos conclusifs**

C. SOULARD, premier président de la Cour de cassation

18 h 00 *Cocktail*

L'année 2026 marque le dixième anniversaire de l'entrée en application de deux grands textes du droit financier européen – la Directive 2014/57/UE, relative aux sanctions pénales applicables aux abus de marché, et le Règlement (UE) n°596/2014 sur les abus de marché – ainsi que de la loi du 21 juin. 2016 créant la procédure d'aiguillage qui permet, en droit français, de les articuler. Ces textes ont profondément renouvelé le droit des abus de marché, dans ses aspects substantiels comme processuels.

Dix ans plus tard, il est temps d'en dresser le bilan : l'objectif d'harmonisation répressive a-t-il été atteint ? A-t-on vu émerger, au fil de cette décennie, un véritable modèle européen de contentieux financier au service de l'Union des marchés de capitaux, ou bien, malgré l'adoption d'un cadre normatif commun, persiste-t-il une diversité profonde des systèmes nationaux ?

Au-delà du cadre répressif, qu'en est-il du contentieux indemnitaire qui participe, également, à la construction d'un système cohérent de réponse aux abus de marché ? Observe-t-on, sur ce terrain, un rapprochement des dispositifs nationaux, ou une fragmentation des approches et des outils ?

Si une disparité persiste entre les États membres, naît-elle de divergences techniques ou, plus profondément, de divergences de politique juridique ? Peut-elle être résorbée par la norme ou convient-il d'envisager sérieusement des modèles intégrés de supervision ?

Réunissant universitaires, magistrats, régulateurs et praticiens, cette journée entend dresser le bilan d'une décennie d'application des textes Abus de marché, mettre en lumière les contrastes entre les systèmes nationaux et explorer les conditions d'émergence d'un modèle européen de contentieux financier, à l'heure où l'Union des marchés de capitaux impose une réponse coordonnée aux défis posés par l'internationalisation et la sophistication de la fraude financière.

Colloque validé au titre de la formation continue des avocats.



IRDA PARIS

Institut de recherche
en droit des affaires
de Paris



ICP

Institut de criminologie
et de droit pénal de Paris



12 place du Panthéon
75231 Paris cedex 05

